

**Dépôt :**

Sam TANSON, déi gréng

Luxembourg, le 23 novembre 2023

Débat sur le programme  
gouvernemental

2

**RESOLUTION****relative à la revalorisation du mandat de Député.e**

La Chambre des Député.e.s,

**considérant**

- qu'il existe un grand consensus parmi les partis représentés à la Chambre des Député.e-s en ce qui concerne l'objectif d'abolir le cumul du mandat de Député avec celui de bourgmestre ou d'échevin.ne ;
- la proposition de loi 8201 y relatif, qui a pour objectif « d'étendre les incompatibilités avec le mandat de député [...] à d'autres mandats politiques, en introduisant une incompatibilité entre le mandat de député et les mandats de bourgmestre et d'échevin » ;
- que ce non-cumul des mandats présuppose cependant une revalorisation et une professionnalisation des différents mandats, y inclus :
  - l'adaptation du cadre légal pour les bourgmestres et échevin-ne-s et l'augmentation du congé politique pour les bourgmestres et échevin-ne-s ;
  - la transformation du mandat de Député.e en un mandat plein temps,

**saluant dans ce contexte que**

- selon le programme gouvernemental une de ces deux étapes en direction du non-cumul des mandats sera abordée et que « le Gouvernement établira un cadre légal pour le poste de bourgmestre à temps plein, avec un congé politique de 40 heures, dans les communes de 6000 citoyens et plus »,

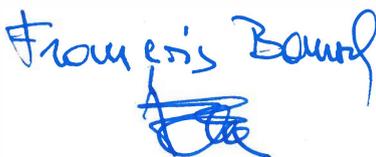
**décide**

- d'entamer également dès à présent l'autre étape nécessaire pour le non-cumul des mandats en augmentant le congé politique des Député.e.s de 20 à 40 heures par semaine et de transformer le mandat de Député.e en mandat à plein-temps.

Signatures :



Denis Schovic



Francis Baumel



Sam Tanson